

GREECE

Monsieur le Président,  
Madame le Haut Commissaire,

Nous nous associons pleinement à l'intervention faite par la Finlande au nom de l'Union Européenne.

Tout d'abord permettez nous de vous féliciter de l'ampleur du soutien fourni par les délégations de tous les groupes géographiques à la demande de convocation d'une session spéciale du Conseil sur la situation au Darfour.

C'est une preuve que notre Conseil peut répondre à des situations de crise touchant les droits de l'homme et les droits humanitaires.

C'est aussi la preuve que des délégations peuvent, quand les situations l'exigent, dépasser les clivages des groupes géographiques pour agir selon des critères objectifs.

Monsieur le Président,  
Madame le Haut Commissaire,

La tragédie du Darfour est reconnue depuis des années par la société internationale comme ayant les dimensions d'une crise humanitaire.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Haut Commissaire aux droits de l'homme, les Organisations Humanitaires, les Organisations Non Gouvernementales sont tous d'accord sur ce point:

Au Darfour, nous avons affaire à une crise humanitaire majeure, touchant des millions de personnes, avec des effets atroces pour les groupes les plus vulnérables de la population.

Il est par conséquent évident que la convocation du Conseil répond à une nécessité objective, loin d'émaner d'une volonté de sélectivité. Je dirais même qu'il s'agit de notre devoir.

Monsieur le Président,  
Madame le Haut Commissaire,

Nous partageons entièrement la conviction que l'impunité pour ceux qui se sont rendus coupables de tels crimes serait inconcevable. Nous rappelons à ce sujet la compétence de la Cour Pénale Internationale reconnue par la décision du Conseil de Sécurité.

D'autre part nous partageons l'avis de ceux qui pensent que notre priorité devrait être, avant tout, l'arrêt des atrocités et la sauvegarde des innocents.

Dans ce sens nous sommes convaincus que l'organisation d'une mission spéciale au Darfour, mandatée par le Conseil des Droits de l'Homme, est imposée par la situation actuelle. Le rôle du Président quant à la composition de cette mission pourrait être décisif, et les caractéristiques de procédures spéciales, son guide. Une formule qui ferait l'unanimité est loin d'être impossible.

Il s'agit avant tout, de ne pas rester inactifs.

Permettez moi, M. le Président, Madame le Haut Commissaire, de vous exprimer la conviction que le Conseil peut s'élever à ce sujet au niveau que les circonstances exigeront.